

Éclairage : incidences transnationales

L'économie mondiale étant plus interconnectée que par le passé, les politiques menées par un pays peuvent avoir des retombées ou incidences sur d'autres et sur le patrimoine commun de l'humanité. Les canaux de transmission de ces incidences transnationales sont nombreux et complexes – flux financiers, importations et exportations de biens et services, migrations, transferts de connaissances ou émissions de carbone, pour ne citer que quelques exemples. La difficulté tient au fait que lorsque les pays ne prennent en compte que leurs intérêts nationaux, ces intérêts peuvent avoir des effets négatifs au-delà de leurs frontières, effets qui peuvent eux-mêmes se répercuter négativement sur leur propre société, leur environnement et leur économie. C'est pourquoi la cohérence de l'action publique revêt une telle importance dans le monde actuel.

Il est crucial que les pouvoirs publics sachent anticiper et atténuer ces incidences transnationales pour que les objectifs des plans d'action mondiaux, par exemple le Programme de développement durable à l'horizon 2030, puissent être atteints. La Recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable est un instrument complet qui aide les décideurs à se doter des mécanismes institutionnels et instruments d'action dont ils ont besoin face aux incidences transnationales. Elle fournit un ensemble de principes directeurs structurés autour de trois piliers : 1) définir une vision stratégique, un engagement et un leadership orientés vers la cohérence des politiques ; 2) renforcer les mécanismes institutionnels pour gérer les interactions entre les politiques publiques de différents secteurs et harmoniser l'action des différents niveaux d'administration ; et 3) concevoir une panoplie d'outils adaptés pour anticiper, évaluer et pallier les incidences nationales et transnationales et les conséquences à long terme des politiques publiques.

Les pays de l'OCDE qui ont répondu au questionnaire sur la cohérence des politiques ont amélioré leurs pratiques en ce qui concerne l'utilisation de l'évaluation d'impact pour analyser les incidences transnationales de la mise en œuvre de programmes, politiques, réglementations et projets de loi. Toutefois, moins de la moitié (5 sur 12, 42 %) ont mis en place des règles qui imposent la réalisation d'une analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre (graphique 4.15). Un tiers des pays (4 sur 12) utilisent des indicateurs et autres données disponibles pour assurer un suivi de ces incidences (graphique 4.16). Parmi les obstacles à surmonter figurent le manque de données aux étapes pertinentes du processus de formulation des politiques ; l'importance des ressources et capacités nécessaires ; la difficulté à établir des liens de causalité clairs entre les mesures prises dans un pays et les effets constatés dans un autre du fait que les externalités sont rarement linéaires ; et la difficulté à faire de l'évaluation des incidences transnationales un processus systématique. De surcroît, il faudrait que les pouvoirs publics créent les conditions d'une communication efficace et renforcent les capacités de l'administration et des différents niveaux des pouvoirs publics pour agir efficacement contre ces incidences et utiliser réellement les outils, informations et données disponibles afin d'atténuer les incidences négatives et de mieux comprendre les conséquences et le coût de l'inaction.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur les capacités et instruments institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable. Conduite du 22 mars 2022 au 6 novembre 2022 en coopération avec le Réseau informel des Points de contact nationaux sur la cohérence des politiques, cette enquête avait pour but de recueillir des informations précieuses en vue de la préparation du premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable (OCDE, 2019), qui devra être soumis au Conseil de l'OCDE en 2024.

Incidences transnationales : retombées – voulues ou non – qui se propagent par-delà les frontières d'un pays par l'intermédiaire des flux de capitaux, de biens, de population et de ressources naturelles, et peuvent influencer, positivement ou négativement d'autres pays ou le patrimoine commun de l'humanité. Ces incidences peuvent être causées par des actions délibérées ayant un objectif transnational affiché – dans le cas de l'aide publique au développement, par exemple – mais aussi de politiques internes et de situations non liées à des politiques à proprement parler.

Le patrimoine commun de l'humanité englobe les parties de la planète qui ne relèvent pas des juridictions nationales et auxquelles toutes les nations ont accès – les océans et le système climatique, par exemple.

Pour en savoir plus

Ino, J., F. Murtin et M. Shinwell (2021), « Measuring transboundary impacts in the 2030 Agenda: Conceptual approach and operationalisation », *OECD Papers on Well-being and Inequalities*, n° 01, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/62f13e92-en>.

OCDE/CE-JRC (2021), *Understanding the Spillovers and Transboundary Impacts of Public Policies: Implementing the 2030 Agenda for More Resilient Societies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/862c0db7-en>.

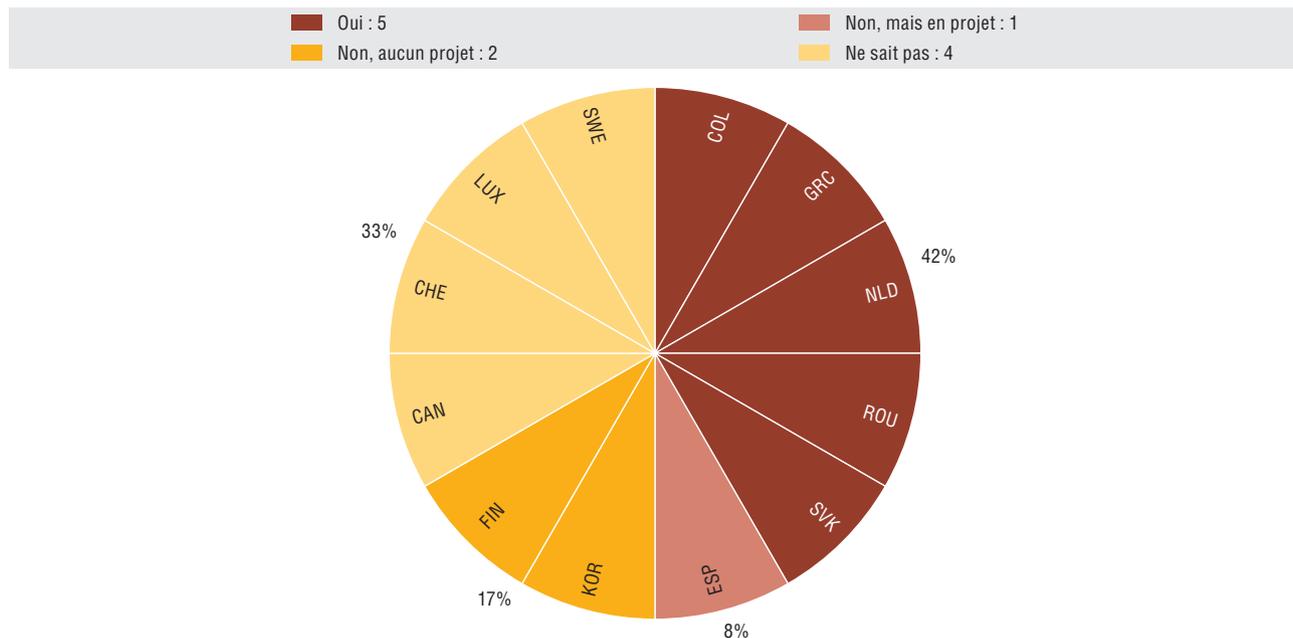
OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0381>.

Notes relatives aux graphiques

4.15. Présente les réponses à la question : « Est-il obligatoire de réaliser une analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre de lois/réglementations/politiques/programmes ? Veuillez choisir parmi les réponses proposées. » Les réponses proposées sont : « Oui », « Non, mais en projet », « Non, aucun projet », « Ne sait pas ».

4.16. Présente les réponses à la question : « Votre pays assure-t-il un suivi des incidences transnationales au moyen d'indicateurs ou autres données disponibles ? Veuillez choisir parmi les réponses proposées. » Les réponses proposées sont : « Oui », « Non, mais en projet », « Non, aucun projet », « Ne sait pas ».

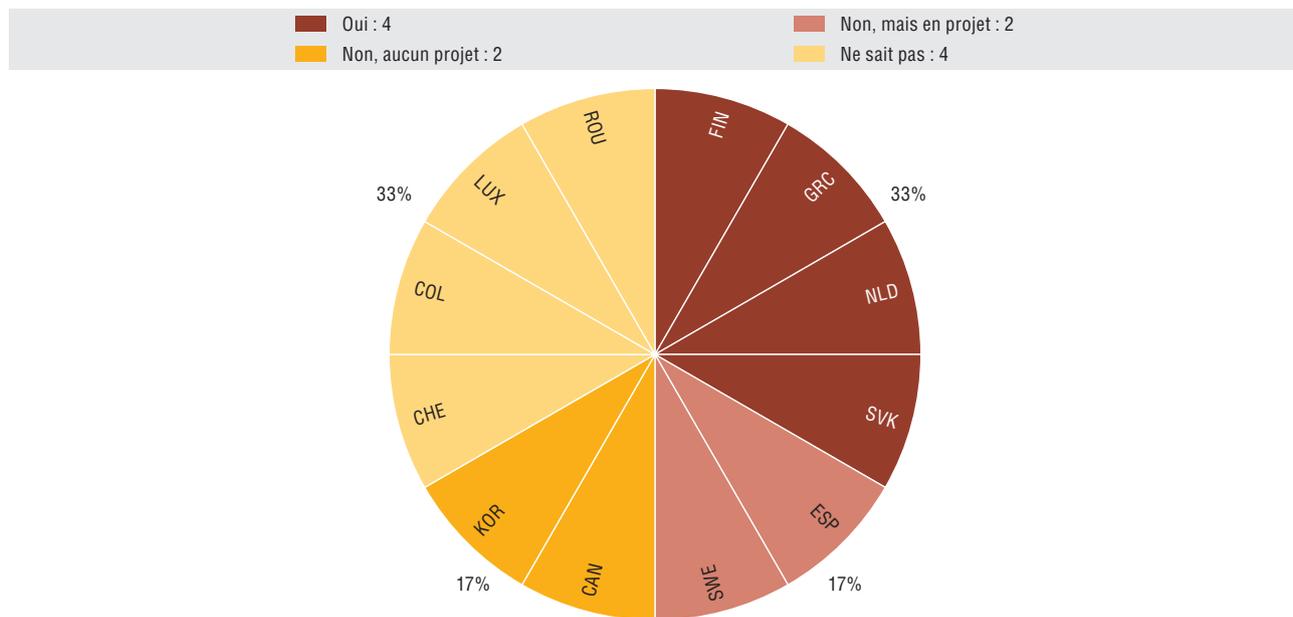
4.15. Obligation d'analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre de lois/réglementations/politiques/programmes, 2022



Source : Édition 2022 de l'Enquête de l'OCDE sur les capacités et outils institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable, document interne non publié.

StatLink <https://stat.link/x5f1iv>

4.16. Suivi des incidences transnationales, 2022



Source : Édition 2022 de l'Enquête de l'OCDE sur les capacités et outils institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable, document interne non publié.

StatLink <https://stat.link/u0k2sx>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Éclairage : incidences transnationales », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2048942c-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.